



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

**54<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 14 novembre 2017, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Tevi (Vanuatu),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Points 120 et 121 de l'ordre du jour (suite)

### Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

#### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**M. Ngundze** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :  
Je tiens à saisir la présente occasion pour dire à quel point ma délégation apprécie la tenue de ce débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ainsi que le leadership assumé et l'intérêt manifesté par le Président vis-à-vis de cette question. Que l'Assemblée soit assurée de l'appui et de la coopération continus de l'Afrique du Sud en la matière.

L'Afrique du Sud souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.48) et souhaite faire les observations suivantes.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une composante cruciale de la réforme globale de l'ONU et restera l'une des grandes priorités de l'Assemblée générale au cours de la soixante-douzième session. Dans ce contexte, nous nous félicitons des réussites et des progrès enregistrés dans plusieurs domaines, notamment la campagne, couronnée de succès, visant à renforcer le rôle de

l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général. Nous appuyons sans réserve les recommandations figurant dans les résolutions 69/321, 70/305 et 71/323 tendant à promouvoir et à renforcer les travaux de l'Assemblée générale. Toutefois, comme le monde est en constante mutation, il importe que l'Assemblée continue de s'adapter à ces changements.

L'Afrique du Sud a toujours souhaité faire de l'Assemblée générale un organe plus fort et plus efficace, notamment en renforçant, dans les limites définies par la Charte des Nations Unies, son rôle dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte d'un environnement mondial caractérisé par des conflits d'un nouveau genre, à savoir la montée du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée et les déplacements de populations provoqués par la guerre et les migrations mondiales, la pauvreté et les inégalités causées par les pandémies et les disettes dues aux changements climatiques.

Ces défis et leur caractère transnational font qu'un État ne peut les relever seul; c'est pourquoi le multilatéralisme est d'autant plus important et l'ONU a un rôle encore plus central face à ces questions critiques. De plus, l'Afrique du Sud estime que l'Assemblée générale reste la meilleure instance pour traiter ces questions.

L'Afrique du Sud participe activement aux activités du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous attachons une grande

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-37986(F)



Document adapté

Merci de recycler



importance à l'ensemble des questions examinées par le Groupe de travail. À cet égard, je tiens à rappeler quelles seront les priorités de mon pays au cours de la présente session.

En ce qui concerne la sélection et la nomination du Secrétaire général, l'Afrique du Sud souhaite que les changements introduits durant les soixante-dixième et soixante et onzième sessions soient institutionnalisés et que le Groupe de travail spécial continue d'envisager de nouvelles réformes, parmi lesquelles la possible limitation du nombre de mandats et la nomination du prochain Secrétaire général par un vote de l'Assemblée, comme le voulaient les Membres fondateurs. Nous recommandons également que le Conseil de sécurité soumette plus d'un nom à l'Assemblée générale au moment de choisir le Secrétaire général, conformément à l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Pour ce qui est du renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud convient que le Secrétariat doit affecter des ressources humaines supplémentaires à ce bureau sur une base permanente, notamment afin d'améliorer la gestion des dossiers et de garantir la continuité d'une session à l'autre. Pour sa part, l'Afrique du Sud continue de mettre un de ses fonctionnaires expérimentés à la disposition du Bureau pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace et rationnelle. Nous remercions les États Membres qui font de même. En outre, nous nous félicitons du rôle et de la visibilité accrus du Président de l'Assemblée générale ces dernières années, mais demeurons préoccupés par le fait que les ressources humaines et financières du Bureau restent au même niveau, ce qui a de vastes implications sur le travail et l'efficacité du Bureau. Nous appuyons donc l'appel en faveur d'un renforcement effectif et concret du Bureau du Président de l'Assemblée générale et de l'allocation de ressources suffisantes à partir du budget ordinaire de l'Organisation.

En ce qui concerne le rôle et les pouvoirs l'Assemblée, l'Afrique du Sud continue de penser que le pouvoir fédérateur de l'Assemblée générale en fait l'instance la mieux placée pour lutter contre les inégalités et le fossé grandissant entre riches et pauvres, y compris parmi les États Membres. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud salue les progrès réalisés par les grandes commissions pour améliorer leurs méthodes de travail. Nous nous félicitons également des progrès pour assurer une meilleure coordination entre les grandes commissions et le Groupe de travail spécial.

À l'instar de la majorité des États Membres, l'Afrique du Sud insiste sur l'importance de préserver le caractère intergouvernemental, ouvert et démocratique de l'ONU, ainsi que sur la nécessité de consulter les États Membres.

En guise de conclusion, l'Afrique du Sud tient à réaffirmer sa volonté de contribuer de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale durant la présente session et reste disposée à travailler avec d'autres États Membres en ce sens de façon transparente et professionnelle.

**M. Awad (Égypte) (*parle en arabe*)** : Tout d'abord, nous nous félicitons de la tenue de cette séance annuelle sur ces deux points importants de notre ordre du jour, à savoir l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous voudrions également exprimer nos félicitations et notre appui au Représentant permanent de la Croatie et à la Représentante permanente de la Colombie pour leur nomination en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-douzième session.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.48).

L'Assemblée générale joue un rôle central à l'ONU en tant qu'organe principal ayant la plus large représentation internationale et plate-forme pour le multilatéralisme et la prise de décisions. L'Égypte estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale fait partie intégrante des efforts plus généraux visant à renforcer l'ensemble du système des Nations Unies. Par conséquent, améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale est un premier pas vers une Organisation des Nations Unies plus démocratique et plus ouverte, à même de s'acquitter de ses tâches et obligations internationales conformément à la Charte des Nations Unies. La dernière résolution de l'Assemblée générale sur le sujet (résolution 71/323), adoptée par consensus le 8 septembre, donne un nouvel élan au processus de consolidation du rôle et des pouvoirs de l'Assemblée.

Nous invitons la communauté internationale à mobiliser toutes les ressources voulues pour appliquer pleinement cette résolution et mettre à profit les avancées qu'elle contient, en particulier pour ce qui est de renforcer le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée

générale, de perfectionner ses méthodes de travail tant du point de vue administratif, organisationnel, technique que sur le fond, de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et d'améliorer le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général.

L'ONU est aujourd'hui confrontée à de graves défis et menaces, en particulier pour ce qui est de lutter contre le terrorisme international, de maintenir la paix et la sécurité internationales, de parvenir à un développement durable et de s'attaquer aux causes profondes des crises et conflits dans le monde. Cela nécessite une coopération, une action concertée, une coordination et la complémentarité des efforts internationaux des organes principaux de l'ONU, tout en tenant compte de l'équilibre délicat entre les fonctions, les prérogatives et la portée des mandats de chacun d'eux, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous espérons donc qu'il y aura une clarification concrète et tangible de la pratique établie par le Conseil de sécurité ces dernières années en ce qui concerne l'importance d'accroître la coordination, la coopération et l'interaction entre les organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, afin de régler les problèmes mondiaux de manière plus efficace.

Je voudrais à présent mettre en avant certains sujets dont les États Membres pourraient discuter à la présente session de l'Assemblée générale.

Premièrement, les procédures relatives à tenue des élections au scrutin secret à l'ONU et dans les institutions spécialisées doivent être revues à titre prioritaire. Nous avons constaté récemment que le scrutin secret a entraîné des violations du principe de responsabilité et de transparence dans les relations internationales. Il va même à l'encontre de certains efforts en faveur de la bonne gouvernance, ce qui laisse place à la manipulation et au manque de transparence lors du vote.

Deuxièmement, il est important d'activer le rôle de l'Assemblée générale en cas de crises internationales urgentes, en coordination avec les organes pertinents des Nations Unies.

Troisièmement, il faut allouer les ressources humaines et financières nécessaires pour garantir le bon déroulement des opérations au sein de l'Organisation. Nous attendons donc avec intérêt la nouvelle vision

du Secrétaire général concernant la réforme des trois piliers de l'action des Nations Unies.

En conclusion, je voudrais exprimer notre profonde gratitude et tous nos remerciements au Président de l'Assemblée générale et à son équipe pour tous les efforts qu'ils déploient.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/72/PV.48). Je voudrais, toutefois, faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais commencer par remercier le Président d'avoir convoqué ce débat en plénière sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de nous avoir invités à prendre la parole. Nous apprécions son rôle et le leadership qu'il a assumé en vue d'améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale, ce que nous estimons louable et d'une importance capitale. À cet égard, nous nous félicitons de la volonté de renforcer la position et l'autorité de l'Assemblée générale dans le système de gouvernance mondiale. Nous nous félicitons également des efforts faits pour renforcer la culture de collaboration, de dialogue, de concertation et d'ouverture dans les travaux de cet organe.

Je remercie le Représentant permanent de la Croatie, M. Vladimir Drobňak, et la Représentante permanente des Émirats arabes unis, Mme. Lana Nusseibeh, pour leur leadership et pour les travaux importants qu'ils ont réalisés au cours de la précédente session. Nous sommes heureux de voir que l'Ambassadeur Drobňak continue en tant que Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale cette année, et j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Représentante permanente de la Colombie, l'Ambassadrice Mejía Vélez, en tant que nouvelle Coprésidente du Groupe de travail pendant la présente session. Ils peuvent tous deux compter sur notre appui dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial.

Entre sa soixante-neuvième et sa soixante et onzième sessions, l'Assemblée générale a montré qu'elle pouvait faire des progrès importants s'agissant de son processus de revitalisation, sur des questions telles que le renforcement de la procédure de nomination – en particulier la nomination du Secrétaire général – et des processus de vote et de scrutin, que sur le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale et la

rationalisation des méthodes de travail. Nous nous félicitons vivement de tous ces faits récents, et nous appelons à la pleine mise en œuvre de ces dispositions et d'autres dispositions pertinentes visant à rendre les travaux de l'Assemblée générale encore plus importants et pertinents à l'avenir.

Au cours de la présente session, nous devons continuer à faire de nouveaux progrès dans la poursuite de notre objectif commun de revitaliser l'Assemblée générale afin d'en faire un organe véritablement délibératif et fonctionnelle. Je crois que, entre autres questions importantes, nous pourrions progresser davantage dans l'harmonisation des travaux de l'Assemblée générale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et continuer à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, ainsi que dans les négociations en cours sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019.

Nous pourrions également renforcer les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux afin d'assurer une meilleure coopération sur des questions qui exigent une action concertée de la part de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux mandats respectifs de ces organes, tout en tenant compte des enseignements tirés et des meilleures pratiques du processus de sélection du Secrétaire général et de promotion de l'égalité des sexes en rapport avec les travaux de l'Assemblée générale.

En conclusion, la Slovaquie se réjouit à la perspective de collaborer avec le Président – ainsi qu'avec les États Membres – dans le cadre d'un processus axé sur les résultats au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale afin de continuer à améliorer la capacité de l'Organisation à fournir les contributions voulues pour la paix, la prospérité, la durabilité et les droits de l'homme partout dans le monde.

**M. Castañeda Solares** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat.

Notre délégation souscrit à la déclaration faite hier par la délégation algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.48).

Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer nos sincères félicitations à la Représentante permanente de la Colombie, M<sup>me</sup> María Emma Mejía Vélez, et au Représentant permanent de la Croatie, M. Vladimir Drobnjak, de leur nomination à la coprésidence du

Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous leur direction, nous serons à même de parvenir à un consensus sur cette question d'une importance capitale. Je saisis également cette occasion pour souligner le travail remarquable accompli par la Représentante permanente des Émirats arabes unis et par le Représentant permanent de la Croatie au cours de la soixante et onzième session, dans le cadre d'un effort conjoint qui a permis d'adopter la résolution 71/323.

Notre délégation réitère la nécessité de continuer à renforcer la fonction, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale. Le travail de l'Assemblée est très précieux dans le monde contemporain car il permet aux Nations Unies de s'adapter aux défis mondiaux.

Ces dernières années, l'engagement pris dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a permis de réaliser d'importants progrès, dont l'examen des méthodes de travail des grandes commissions, notamment l'échange des meilleures pratiques et une relation plus fluide avec le Conseil économique et social en vue de renforcer la cohérence dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la coordination de la programmation des réunions de haut niveau de l'Assemblée afin d'optimiser leur caractère interactif, ainsi qu'une plus grande interaction notable entre les Missions permanentes et le Secrétariat. De même, il est important de souligner les progrès réalisés dans le cadre de la nomination du Secrétaire général.

Il est donc important de noter le rôle capital de l'Assemblée dans les fonctions conférées à la Charte des Nations Unies, et pendant cette session en particulier, il sera important d'analyser les réformes présentées dans les domaines administratif, de la paix et de la sécurité et du développement. Les réformes proposées réaffirment ce qui a été souligné dans la résolution 71/323 concernant l'adaptation du programme de l'Assemblée générale visant à soutenir pleinement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C'est précisément dans le domaine des réformes qui ont été présentées que notre délégation réaffirme l'autorité de l'Assemblée pour maintenir un débat élargi qui nous permette d'adopter une approche plus vaste afin d'analyser ces réformes, en tenant compte de l'interdépendance entre les trois piliers de l'Organisation, à savoir la : paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Notre délégation réaffirme et soutient devant l'Assemblée la vision du Secrétaire

général sur la prévention, car nous croyons fermement qu'un plus grand investissement dans la prévention se traduira à l'avenir par moins de conflits sociaux et de conflits armés.

**M<sup>me</sup> Tachco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient l'Ambassadrice Nusseibeh et l'Ambassadeur Drobnyak, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour la soixante et onzième session. Ils ont dirigé le Groupe de travail durant une riche série de réunions sur les méthodes de travail de l'Assemblée générale, ses pouvoirs et le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, en plus d'autres questions importantes. Leur leadership tout au long de la session, depuis nos premières réunions en janvier dernier jusqu'à la négociation réussie de la résolution 71/323, adoptée en septembre, a permis aux efforts du Groupe d'être fructueux et axés sur l'amélioration des travaux de l'Assemblée générale.

Nous avons accompli beaucoup de choses dans le cadre du Groupe de travail spécial, notamment en ce qui concerne l'amélioration des procédures de vote pour les élections. Nous avons également réalisé des avancées en vue de réduire les cadeaux distribués par les États Membres dans la salle de l'Assemblée générale les jours d'élection. Nous devons maintenant poursuivre sur cette lancée et élaborer un code déontologique pour les élections à venir.

Le Secrétaire général Guterres, dont l'élection est intervenue dans le sillage des efforts du Groupe de travail pour améliorer la transparence et l'ouverture du processus de sélection du Secrétaire général, a pris un excellent départ au cours de sa première année de mandat. Ses efforts pour mettre en œuvre une réforme véritable de l'ONU bénéficient d'un large soutien parmi les États Membres, et il peut compter sur notre appui de tous les instants pour réformer cette institution afin qu'elle puisse mieux servir les peuples que nous représentons.

La résolution 71/323 détaille bon nombre de nos efforts pour améliorer et rationaliser les travaux de l'Assemblée générale et la rendre plus efficace. Les États-Unis estiment que l'Assemblée générale doit chercher les possibilités de consolider et simplifier son ordre du jour et envisager de regrouper les sujets ou de les examiner à des intervalles moins rapprochés, le cas échéant. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent continuer de recenser les résolutions susceptibles de faire l'objet d'un

examen biennal ou triennal, comme indiqué dans la résolution 71/323.

Le Groupe de travail pourrait d'ailleurs lui-même montrer l'exemple de cette efficacité accrue en envisageant de procéder à l'examen du projet de résolution sur la revitalisation de l'Assemblée générale sur une base biennale. Un plus grand laps de temps entre les projets de résolution sur la revitalisation permettrait une mise en œuvre plus approfondie de ces textes et nous rapprocherait du but recherché, à savoir une Assemblée générale plus efficace et rationnelle.

Au cours des réunions du Groupe de travail et de nos négociations sur le prochain projet de résolution sur la revitalisation, nous devons rester vigilants et prudents vis-à-vis de toute proposition susceptible d'avoir des incidences financières. Améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale suppose entre autres choses de faire avec les ressources existantes. Nous pensons également que le Groupe de travail doit rester axé sur sa tâche fondamentale qui est de renforcer les travaux de l'Assemblée générale. Réaffirmer notre attachement à l'objectif fondamental du Groupe de travail permettrait de garantir que nos efforts se traduiront par des améliorations concrètes.

Les États-Unis sont déterminés à travailler avec leurs homologues pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons à la perspective d'œuvrer au sein du Groupe de travail spécial à la réalisation de cet objectif durant la soixante-douzième session.

**M. Iliichev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance de l'Assemblée générale sur l'application des résolutions de l'Assemblée générale et la revitalisation de ses travaux. Nous tenons à féliciter le Représentant permanent de la Croatie et la Représentante permanente de la Colombie de leur nomination en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous leur souhaitons plein succès dans leur tâche. Nous avons également écouté attentivement la déclaration faite par le Président de l'Assemblée générale, M. Miroslav Lajčák (voir A/72/PV.48).

Nous saluons le travail accompli par le Représentant permanent de la Croatie et la Représentante permanente des Émirats arabes unis en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail durant la session précédente. Grâce aux efforts rigoureux déployés sous leur direction

par les États Membres, la résolution 71/323 adoptée le 8 septembre contient un certain nombre de dispositions importantes visant à revitaliser les méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, à éviter d'éventuels problèmes de communication avec le Secrétariat, à améliorer la publication du *Journal des Nations Unies*, etc. Il s'agit d'un document somme toute bien équilibré.

La délégation russe est disposée à continuer de prendre une part constructive aux efforts pour revitaliser l'Assemblée générale. Cependant, ces efforts doivent être dépolitisés et viser principalement à améliorer l'efficacité de l'Assemblée. Ce dernier objectif peut en grande partie être atteint en rationalisant davantage ses méthodes de travail et son ordre du jour qui demeure trop chargé. Plus précisément, il faut continuer de s'efforcer de n'examiner certains points de l'ordre du jour que tous les deux ou trois ans et de supprimer les points qui ne sont plus d'actualité.

Nous appuyons l'initiative visant à alléger le calendrier de la semaine de haut niveau à l'occasion du débat général. Durant leur séjour à New York, les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les ministres des affaires étrangères, ont déjà une liste de rendez-vous bilatéraux extrêmement chargée. Il est donc préférable de limiter le nombre d'événements de haut niveau pendant cette période et de les répartir plus uniformément sur toute la durée de la session. En outre, il importe que les changements apportés tiennent compte des intérêts de tous les États Membres.

Nous estimons que toute initiative doit respecter strictement la répartition des prérogatives entre les organes principaux de l'ONU, telle que définie par la Charte des Nations Unies. On reproche souvent au Conseil de sécurité d'empiéter sur les compétences des autres organes des Nations Unies, ce qui nous inquiète également. Nos collègues au Conseil de sécurité savent que nous sommes toujours circonspects lorsqu'il s'agit de débattre de questions d'actualité ou thématiques au Conseil. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait se concentrer sur la situation des pays et les questions sur lesquelles il peut et doit prendre des décisions concrètes.

Ces dernières années, beaucoup d'attention a été consacrée à l'amélioration de la transparence et du caractère démocratique des procédures de sélection et de nomination du Secrétaire général. Nous sommes prêts à continuer de travailler à une rationalisation raisonnable du processus en place. Cependant, nous

pensons que les idées sur ce sujet doivent être examinées très attentivement, notamment pour s'assurer du strict respect de la Charte des Nations Unies qui dispose que le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la tâche principale consiste de choisir le candidat le plus digne d'être nommé au poste de Secrétaire général. La volonté de codifier à l'excès cette procédure pourrait être lourde de conséquences indésirables.

Pour ce qui est de l'application des résolutions de l'Assemblée générale, le problème ne semble pas seulement être dû à un manque de volonté politique, laquelle est bien évidemment indispensable pour qu'il y ait mise en œuvre efficace, mais également au caractère plus ou moins pragmatique de ces décisions. Avant de proposer un projet de résolution, il serait bon d'évaluer dans quelle mesure il pourra effectivement être appliqué s'il est adopté.

**M. Drobňak** (Croatie) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de faire une brève déclaration commune au nom de [la Représentante permanente de la Colombie, l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez, et moi-même.]

Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale de la confiance qu'il a placée en moi [en me demandant de continuer d'assumer la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation [des travaux de l'Assemblée générale. Je souhaite également exprimer ma gratitude à l'Ambassadrice Mejía [Vélez, qui a accepté de se joindre à moi pour faciliter un processus aussi vital, important et ambitieux. Je [me réjouis vraiment à la perspective de notre coopération dans les mois à venir, et je suis certain qu'elle [apportera une précieuse contribution à notre travail.]

Je tiens également à remercier chaleureusement ma coPrésidente à la soixante et onzième session, [l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, des Émirats arabes unis, pour son soutien, ses conseils et son amitié [au cours de l'année écoulée. Je lui souhaite également plein succès dans la conduite d'un autre grand [processus de réforme aux Nations Unies. Ce fut un privilège de travailler à ses côtés.]

De toute évidence, il est largement admis que les résolutions adoptées sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale sont un succès pour nous tous, pour l'Organisation des Nations Unies et pour les États

Membres. Elles constituent la meilleure preuve de ce qui peut être réalisé par le biais d'un travail constructif, orienté vers la réforme et fondé sur le consensus. Elles sont le résultat de la volonté des États Membres d'engager un débat substantiel et détaillé sur de nombreuses questions qui revêtent une importance cruciale pour l'amélioration et l'enrichissement des travaux de l'Assemblée générale. Et nous avons certainement beaucoup progressé par le passé, grâce notamment à l'introduction d'innovations dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, au renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale et à l'accroissement de sa responsabilisation, et, plus récemment, grâce à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Il serait très difficile de tenter de présenter un tableau précis de toutes nos réalisations, ce qui, à coup sûr, prolongerait considérablement mes observations. Mais nos succès précédents nous permettent d'affirmer avec certitude que nous pourrions continuer de faire fond sur les progrès réalisés à ce jour. Nous avons pris bonne note du débat d'hier (voir A/72/PV.48) et d'aujourd'hui, et nous considérerons tout ce qui a été dit comme des directives pour nos travaux à venir. Nous sommes à la disposition des États Membres qui souhaitent tenir des consultations, échanger des points de vues et examiner de nouvelles idées au cours des prochains mois.

Pour terminer, je voudrais dire que nous attendons avec intérêt une nouvelle année riche de délibérations au sein du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et nous remercions encore une fois la présente session de l'Assemblée générale de nous avoir confié une tâche d'une telle importance.

**M. Kazi** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh exprime ses sincères condoléances suite aux pertes tragiques en vies humaines provoquées ce week-end par le séisme qui a frappé l'Iraq et la République islamique d'Iran. Nos pensées et nos prières accompagnent les victimes et leurs familles endeuillées.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.48).

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session de sa déclaration liminaire (voir A/72/PV.48) et d'avoir réaffirmé son attachement à la prestation de serment et au code de conduite au travers de mesures concrètes et de résultats

tangibles. Nous entendons l'appel qu'il a lancé sur les priorités qui méritent plus d'attention de la part des États Membres, et nous affirmons notre confiance dans son leadership avisé de l'organe le plus inclusif et le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Le Bangladesh attache une grande importance aux attributions et aux fonctions des organes principaux de l'ONU, comme le prévoit la Charte. Il est essentiel que les relations fonctionnelles entre les principaux organes soient renforcées, tout en préservant le respect de leurs compétences et de leurs responsabilités respectives. L'efficacité de l'Organisation peut être assurée essentiellement grâce à des efforts visant à renforcer la synergie et les complémentarités et à éviter les doubles emplois et les chevauchements. Il ne sert à rien de créer des obstacles injustifiés aux travaux de divers organes, de même qu'il n'y a aucun intérêt particulier à empiéter indûment dans les domaines prescrit d'autres organes. Nous pensons que les réunions mensuelles entre les présidents des principaux organes pourraient aider à faire une différence à cet égard.

Le Bangladesh se félicite de l'adoption par consensus des résolutions 69/321, 70/305 et 71/323 au cours des trois dernières années, et attend avec intérêt les mêmes engagements constructifs entre les délégations au cours de la présente session. Nous exhortons les délégations à reconnaître la nécessité de faire preuve de souplesse dans le traitement de certaines questions cruciales en suspens depuis longtemps. Nous prenons note des changements progressifs qui sont mis en place, mais nous soulignons la nécessité d'une approche beaucoup plus audacieuse et volontariste afin de rendre l'Organisation des Nations Unies véritablement adaptée à sa finalité.

Il y a eu des changements notables dans le processus de nomination du Secrétaire général, dans l'organisation des élections à divers organes, dans le renforcement accru du rôle, de l'efficacité et de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et dans la promotion de la parité entre les sexes au niveau des cadres supérieurs. Nous soulignons la nécessité de maintenir ces tendances dans l'objectif supérieur de rendre l'ONU plus efficace et plus efficiente, et de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale.

Le Bangladesh continue de s'intéresser à la réforme des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions. À cet égard, nous estimons judicieux de tenir des séances d'information et des

consultations périodiques entre les entités compétentes et à l'intérieur de ces mêmes entités, notamment le Bureau, les grandes commissions et le Comité des conférences. Cela exige notre compréhension collective et notre détermination à garantir une place de premier ordre au débat général de la session annuelle de l'Assemblée générale. Et cela exige également de tous les groupes et de toutes les délégations qu'ils fassent preuve de la plus grande discrétion et considération et respectent les dispositions prises dans les grandes commissions pour accroître l'efficacité de la documentation, le co-parrainage et la gestion du temps.

Le Bangladesh apprécie la convivialité des changements apportés à la présentation, la production et l'édition du *Journal des Nations Unies*. Nous soulignons la nécessité de poursuivre les consultations avec les États Membres en vue de régler certaines des autres difficultés. Nous recommandons le dialogue entre le Secrétariat et les Missions permanentes à intervalles réguliers afin de favoriser le règlement des questions d'intérêt et de préoccupation mutuels de façon interactive, transparente et constructive.

Le Bangladesh préconise vivement que les réunions, les conférences, les débats thématiques et autres sessions de l'Assemblée générale soient programmés d'une manière qui permettrait et encouragerait la participation active des pays les moins avancés (PMA). Nous nous félicitons de ce que la participation des représentants des PMA en poste dans leurs capitales à

certaines conférences de haut niveau ait été facilitée, notamment par le biais de fonds d'affectation spéciale. Il est indispensable que le principal objectif de ces modalités de financement soit maintenu afin de permettre à ces délégations, qui méritent vraiment cette aide, d'avoir accès à ces réunions sans concurrence indue ou sans trop de difficulté. Dans le même esprit, des consultations supplémentaires sont nécessaires afin de rendre les procédures électorales justes et équitables pour tous les candidats.

Le Bangladesh attend avec intérêt de participer de manière constructive aux débats thématiques et aux négociations sur les futurs projets de résolution élaborés sous les auspices du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous saluons la bienvenue aux nouveaux Coprésidents, le Représentant permanent de la Croatie et la Représentante permanente de la Colombie, et les assurons de la coopération continue de notre délégation dans ce qu'ils viennent de qualifier de « processus vital, important et ambitieux ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces points de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 120 et 121 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 50.*